Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 71 (2009)

Artikel: Aux origines culturelles du radicalisme fribourgeoise

Autor: Foerster, Hubert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817597

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AUX ORIGINES CULTURELLES DU RADICALISME FRIBOURGEOIS

Journaux et démocratie sont inséparables pour les bourgeois éclairés qui ont aimé la République helvétique. Cette nouvelle élite s'organise pour faire circuler les idées progressistes et ouvrir ses horizons culturels.

PAR HUBERT FOERSTER

Historien, archiviste retraité de l'Etat de Fribourg, Hubert Foerster est l'auteur de nombreuses publications. Sa dernière contribution aux *Annales fribourgeoises* touchait la politique forestière du canton au XIXe siècle.

Les Lumières et la Révolution française sont impensables sans l'apport de l'imprimerie et de la presse¹. La propagation des idées politiques des partis, des textes juridiques de l'Etat² et des nouvelles du pays et du monde fut facilitée par l'alphabétisation de la population.³ La curiosité et la lecture se cultivaient chez soi à la maison, dans un cercle privé ou dans un cabinet de lecture public.⁴

Fribourg ne possédant pas de journal politique jusqu'en 1830, seule la Feuille d'avis dispensait des nouvelles du canton. Fondée en 1737, elle ne contenait pas seulement des annonces («Choses à vendre», «Choses à louer», «Choses perdues»…), elle renseignait aussi la population de manière officielle sur les «Discussions», «Citations éditales», «Bénéfices d'inventaire» ou «Investitures», le prix des denrées ou la taxation de la viande. Y figuraient aussi des communiqués du bureau du Préfet national, soit du gouvernement cantonal, et des «Signalements» de personnes recherchées. Le citoyen, le bourgeois, l'habitant qui voulait lire une prose plus substantielle était bien obligé de s'abonner aux journaux publiés ailleurs pour s'informer sur ce qui se passait chez nous, en Europe et dans le monde.

LA LECTURE ET LA CENSURE

Ne connaissant pas le nombre des particuliers abonnés à des journaux, nous ne pouvons pas juger de l'importance de l'information parvenue dans les foyers fribourgeois. En revanche, nous connaissons trois associations privées qui permettaient la consultation de la presse: dès 1801 la Société littéraire⁵ réservée à une partie du patriciat et de la bourgeoisie, dès 1802 la Grande Société⁶ ouverte au seul patriciat et dès 1804 ou 1805 le Cercle littéraire et de commerce, qui réunissait les bourgeois éclairés. Quant aux cabinets de lecture des libraires, où la lecture était publique, leur accès était payant! Citons comme exemples le Cabinet de lecture tenu en 1802 à Morat par Susanne Delosea⁷, et dans la capitale, à la Grand-Rue, le Cabinet littéraire ou Librairie de prêt de François-Joseph Schmid, avec son catalogue publié en 1805⁸ – le premier du genre à Fribourg. Mais l'achat et la lecture de journaux et de livres, en privé ou dans un lieu public, n'était pas d'une simplicité évidente. La censure de l'Etat veillait.

L'avoyer de Fribourg, le landammann Louis d'Affry, avait éprouvé en France l'influence de la presse sur l'opinion du public et la propagation

Le Cercle littéraire et de commerce existe toujours, on le voit apparaître dans les journaux en lien avec le Parti radical démocratique. Le 22 mars 2008, par exemple, dans La Liberté, le Cercle faisait part du décès de son président d'honneur Pierre Wolhauser, tandis que la rubrique locale annonçait la réouverture de son stamm, le Café du Jura, en soulignant sa double vocation: haut lieu du radicalisme et bistrot de quartier. Et on peut toujours y lire les journaux, même s'ils ne sont plus très littéraires.

- Voir MEIER, SCHMITT (éds) 1988.
- ² Voir Delvaux 2004.
- ³ Voir par exemple FOERSTER 1990.
- 4 Voir Andrey 1985.
- 5 Voir FOERSTER 2007.
- 6 Diesbach 2004, Grandjean 2005.
- 7 Feuille d'avis de la commune et canton de Fribourg, 27 août 1802.
- Catalogue des livres du Cabinet littéraire de François-Joseph Schmid, libraire & relieur à la Grand'rue, Fribourg 1805, 12 p. Ce catalogue indique 1019 ouvrages dont 125 en allemand. Il s'agit surtout de livres de dévotion et d'instruction consultables par abonnement ou en vente libre. Voir Andrey 1985, p. 102, note 2.

des idées révolutionnaires. Pour assurer la paix intérieure, il décida déjà en août 1803 l'établissement d'une Commission de censure⁹ composée du conseiller Jean de Montenach, président, du chanoine Chassot, d'Ignace de Gady et du cordelier Marchand, qui fonctionnait comme secrétaire. Un règlement, du 7 septembre, traitait en 25 articles des devoirs et de l'activité de la Commission, prescrivant les visites à faire pour dépister les livres suspects et les sanctions à distribuer, des amendes allant jusqu'à 100 francs. ¹⁰ Tombaient sous le coup de la censure «tous les livres qui attaquent soit ouvertement soit d'une manière indirecte, mais méchante et dangereuse, les mœurs et la religion ou qui tendent à troubler l'exercice des cultes protégés par la loi et l'ordre politique établi dans le Canton, les gravures, estampes, peintures, images etc. qui représentent des objets lascifs et obscènes ou qui tendent évidemment à tourner en ridicule la religion chrétienne, les comédies, tragédies et autres pièces publiques de spectacle».

Aucun livre ne pouvait être imprimé sans le préavis favorable de la Commission. Mais celle-ci n'était pas réduite à un rôle répressif, elle avait aussi l'obligation «de faire connaître aux libraires de bons livres dans tous les genres de littérature tant d'utilité que d'agrément, propres à former le cœur et l'esprit des habitants du Canton». Le protocole de la Commission est conservé, malheureusement avec des lacunes: pages vierges ou arrachées à l'occasion d'un changement politique mouvementé, comme ce fut le cas en 1830/1831 ou en 1847/1848.

LES DÉBUTS DU CERCLE

La page de titre d'une brochure consacrée en 1966 au Cercle littéraire et de commerce par les frères André et Henri Gremaud¹¹ donne à croire que la fondation dudit cercle aurait eu lieu en 1816. La préface nous apprend heureusement que son existence est antérieure. La consultation du fonds déposé aux Archives de l'Etat – probablement en 1963 – révèle un premier protocole des séances couvrant les années 1806 à 1814.¹² Bien que les quatre premières pages aient été arrachées, on peut déduire du volume occupé par les protocoles des séances à partir de 1806 que la fondation remonterait à 1804. Mais, en tenant compte de la place nécessaire à l'inscription des statuts, on peut considérer que la fondation eut lieu en 1805 seulement.

Le Cercle avait pour but, comme son nom l'indique, de mettre à disposition de ses membres des journaux politiques et de commerce, à un prix réduit

- 9 Bulletin des loix, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg, t. 1, Fribourg 1803-1804, pp. 117-118.
- Bulletin des loix, p. 129-135.
- ¹¹ AEF, Annexe du Protocole 2 (1831-1858).
- Marie-Claire L'HOMME, Répertoire des archives du Cercle littéraire et de commerce, 1806-1921, typoscript, Fribourg 1990.

rendu possible par un abonnement commun. Les intéressés profitaient ainsi d'une multitude d'opinions sur l'actualité politique, mais aussi d'informations utiles au négoce, publiées dans des feuilles suisses, françaises, allemandes et autrichiennes. Le Cercle était abonné à quatre journaux suisses (Gazette de Lausanne¹³, Gazette de Berne¹⁴, Miscellen von Aarau¹⁵, Bibliothèque Britannique¹⁶), cinq de France (Le Moniteur universel¹⁷, Annales de l'agriculture française, Journal de Paris¹⁸, Le Publiciste, Les Causes célèbres), trois d'Allemagne (Allgemeine Zeitung, Gazette de Berlin, Journal de Francfort) et un d'Autriche (Gazette de Vienne).

Pour quatre autres publications disponibles au cercle, nous ne disposons pas d'un titre exact; elles sont répertoriées comme «Journal de commerce, Journal commercial, Archives littéraires, un journal de jurisprudence». Outre ces journaux le Cercle achète en 1806 une gravure de la bataille d'Austerlitz, considérée comme la plus grande victoire de Napoléon, et en 1809 deux cartes et un Dictionnaire géographique. En 1838, le Cercle sera abonné à 19 journaux, et à 29 en 1883. L'augmentation des titres reflète une offre de presse beaucoup plus grande et meilleur marché.

Le nombre des séances a beaucoup varié d'une année à l'autre. Les sociétaires y traitaient de l'élection et de la constitution du comité, de l'admission de nouveaux membres, de la cotisation annuelle et du denier d'admission, de l'état de la caisse et des comptes, de l'abonnement aux journaux, de la location du local et de divers petits objets. Les séances commençaient à 17 heures. La durée dépendait des sujets à traiter, le record de brièveté datant du 3 avril 1808: «Monsieur le Vice Président ayant ouvert la séance, a demandé si personne n'avait rien à proposer. Aucun membre de la Société [ne] s'étant déclaré, la séance a été levée». Dès 1806, les membres étaient convoqués aux séances par un billet. Ils devaient employer la convocation pour annoncer leur absence ou retard.

L'assemblée choisit comme lieu de réunion, en écartant une proposition Moosbrugger¹⁹, le café Genin (= Jenni) dans la maison de Jean-Baptiste Thürler, membre du Cercle, à la rue de Lausanne. Un garçon devait apporter les journaux arrivés par la poste, et comme le local était bien sûr à nettoyer, M. Jenni recevait 16 francs pour ces services en 1808. Le 3 avril 1807, les membres s'imposèrent une contrainte très novatrice: on plaça un panneau «Ici on ne fume pas». Le contrat fut renouvelé jusqu'en 1816. Jacques Savary reçut ensuite les membres dans un local de la Grand-Fontaine.

- Fondé en 1804
 comme Peuple Vaudois
 Bulletin officiel, cet
 organe libéral paraissait
 deux fois par semaine.
- 14 Cessa de paraître en 1816.
- 15 Il s'agit probablement des Miscellen für die neueste Weltkunde, alias Aarauer Zeitung, bihebdomadaire de tendance fortement républicaine fondé en 1807 dont le rédacteur était Heinrich Zschokke, grand personnage de la République helvétique.
- 16 Editée dès 1796 à Genève, elle comportait deux séries: littérature et sciences et arts. Le rédacteur Charles Pictet de Rochemont n'y introduisit pas de contenu politique.
- 17 Créé en 1789 lors de la réunion des Etats généraux, ce quotidien se transforme dès fin décembre 1799 en journal officiel de la République tout en restant la propriété privée de l'imprimeur Panckoucke.
- 18 Le premier quotidien créé en France, en 1777. Tirant jusqu'à 20000 exemplaires, surtout consacré à la littérature, aux spectacles et aux potins, il ne parlait presque pas de politique.
- ¹⁹ Il s'agit de François Moosbrugger-Gendre (1761–1828), négociant, aubergiste et confiseur, municipal de 1802 à 1803.

La création du Cercle témoigne du renforcement général, à cette époque, de la sociabilité et du goût de la lecture. Mais son intérêt majeur réside dans sa composition. Il est d'autant plus curieux qu'il n'ait pas éveillé la curiosité et l'intérêt des historiens.

PETITE SOCIOGRAPHIE DU CERCLE

Tandis que la Société littéraire et la Grande Société, fondés un peu plus tôt, se recrutaient essentiellement ou exclusivement dans le patriciat, le Cercle littéraire et de commerce répond au besoin d'ouverture de l'époque et à l'admission des bourgeois dans la vie publique. Les candidats, présentés par un ancien du Cercle lors d'une réunion, étaient en général admis presqu'à l'unanimité. On y trouve nombre de représentants de l'économie, puisque les négociants forment la majorité des membres, mais aussi et presque à part égale ceux des professions libérales: médecins, chirurgiens et pharmaciens, juristes, avocats et notaires. Les politiciens ne manquent pas non plus. Beaucoup ont porté la cocarde tricolore de la République helvétique, par conviction ou pour éviter le pire et pour faire marcher les affaires publiques. Sauf exception, ne manquent au Cercle que des patriciens... et des ecclésiastiques. En 1807 la candidature du Père Müssli fut refusée, et en 1811 le curé Joye retira la sienne.

L'analyse par tranches d'âge montre grosso modo deux groupes. Le premier comporte des hommes de 50 ans qui ont fait leurs preuves dans leur profession et dans leur activité politique. Dans le deuxième groupe figurent les jeunes, autour de 30 ans, en quête de leur avenir. On constate très souvent des liens de famille (père / fils²⁰; frère / frère²¹) ou de parenté.²² L'indication du nom de l'épouse peut aider à clarifier la situation. Il arrive aussi qu'il y ait des admissions proposées par un membre de la même profession.²³ L'indication de la recommandation d'un membre du Cercle pour la réception d'un nouveau est parlante.

Le Cercle littéraire et de commerce n'était pas réservé aux bourgeois de Fribourg et aux catholiques, mais reçut des «étrangers»: Vaudois, Allemands, Français. On y trouvait aussi des réformés, souvent mariés à une Fribourgeoise catholique – une ouverture d'esprit remarquable dans ce canton prétendument fermé! Géographiquement les membres se recrutaient surtout dans la capitale. Mais il ne manque pas d'hommes venant des actuels districts de la Gruyère et du Lac. Les autres provenan-

- 20 Par exemple en 1807 Guidi-Guidi, et les de Gendre du mariage Gendre-Appenthel (Jean, Ignace, Charles-Joseph) et de François-Pierre-Joseph Gendre-Salliet/Jolliet (Conrad, Nicolas, Charles).
- 21 Les frères Burdel en 1813.
- Par exemple en en 1806 Chollet-Pettolaz par Pettolaz.
- Par exemple en 1806 Duvillard par Götz.

ces sont exceptionnelles. Les germanophones de l'actuelle Singine, où l'élite éclairée faisait défaut, étaient rares.

L'accroissement rapide des effectifs du Cercle, qui porta sur 69 membres jusqu'en 1808 (sans compter les démissions ni les décès), montre certes que le recrutement conduit par le président Carmintran fut efficace, mais aussi que l'association répondait à un réel besoin, face au regroupement des patriciens, dans la situation politique dans le canton.

L'adhésion au Cercle était assurément un signe de prestige. En tout cas, les membres sortaient d'un milieu aisé, où l'on pouvait payer une cotisation assez élevée. De ce fait, le Cercle représentait un véritable contrepoids aux sociétés du patriciat. Le Cercle a élu aussi des membres honoraires. Il s'agissait en général de négociants réputés ou de politiciens de tendance patriotique qui n'habitaient pas Fribourg. Choisis avant 1808 sous la présidence de Carmintran, ils devaient servir le prestige du Cercle, dont ils étaient la «carte de visite», mais ne participaient qu'exceptionnellement aux séances.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ACTIVITÉS

Le comité était nommé pour un an dans la première ou la dernière séance de l'année. En dehors des tâches connues, mentionnons que le 2^e secrétaire devait inspecter la salle de réunion pour y assurer l'ordre.

Président 180?-1807	Caissier 180?-1813	1er secrétaire 180?-1808	2e secrétaire 180?-1807
Carmintran	Fontaine	Pettolaz	Wicky Joseph 1807-1808
1807-1810 Raemy		1808-1813 Lanther	Guidi fils
1811-1813		Laittiei	1808 Castella fils
Blanc			1808-1812
			Piller fils
			1812 Nicolet
		Myddiddig Cyfrifiad ac Christian Colland	fils Jean
1813-1818	1813-	1813-	1813-
Fontaine	Gachoud	Fontaine	Buchs

Selon le règlement retenu en 1808, l'assemblée fixait chaque année le montant de la cotisation en relation avec les dépenses pour l'abonnement

aux journaux. Elle varia entre 10 et 16 francs. De plus, chaque nouveau membre devait s'acquitter d'une contribution d'entrée. Ce montant correspondait à la cotisation annuelle. La caisse fut bien gérée comme le montrent ces relevés de la fortune:

1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813
180,35	522,32	793,97	?	3	863,70	798,52	3

Les économies faites permettaient des placements à court terme. Ce fut le cas en 1807 pour une somme de 300 francs, en 1812 et 1813 pour 700 francs. Il est étonnant de voir une telle fortune réunie en si peu d'années. Accumulait-on une «réserve de guerre», dans l'idée de l'utiliser un jour à des fins politiques?

L'étude de la presse semble avoir suffi au complet épanouissement des membres. Les procès-verbaux mentionnent très peu d'activités en dehors de la lecture. En 1808, on décide l'achat de 3 billets de la loterie pour les incendiés de Bulle.²⁴ Un seul dîner est signalé, le 8 janvier 1809 aux Merciers. Les membres ont pu jouer aux quilles pendant toute l'année 1811, le Cercle louant pour 32 francs à Pierre Gendre la place de jeu et le droit de buvette à Montrevers, devant la Porte de Morat.

LA CRISE DE 1814 ET LE RENOUVEAU DE 1816

Suite à la chute de Napoléon, l'Acte de Médiation fut supprimé par décision de la Diète fédérale en 1813. A Fribourg, la nouvelle constitution²⁵ de la Restauration, base légale bien que discutable, entraînant le rétablissement du patriciat, ne fut pas acceptée par certaines localités ni par toute la population.²⁶ Avec l'appui d'anciennes personnalités de la République helvétique comme Monod de Lausanne, Rengger et des politiciens étrangers réunis à Vienne ou à Zurich, on tenta de modifier ou de renverser la situation. Une brochure anonyme sur la situation politique, qui représentait une sérieuse attaque contre le patriciat, fut même imprimée.²⁷ Et il se trouva 23 députés, au Grand Conseil, pour s'opposer formellement à l'introduction de la nouvelle constitution, adoptée par une majorité de... 25 voix. Parmi ces opposants figuraient trois membres du Cercle, Berger, Blanc et Joseph Kolly. Le gouvernement fribourgeois traduisit devant le tribunal les meneurs de l'opposition.²⁸ Parmi les acteurs condamnés figuraient des membres du Cercle littéraire et de

- ²⁴ L'incendie de Bulle avait eu lieu en 1805.
- 25 La constitution de 1814 est publiée dans un volume à part des Bulletins des lois.
- Voir Hans WATTELET, «Murtenbiet: Die Wiedereinführung der patrizischen Verfassung im Jahre 1814», in: Freiburger Geschichtsblätter 19 (1912), pp. 76-179.
- 27 Exposé de la situation politique du peuple fribourgeois, s. l., (1814), in: Dossier Procès Duc-Praroman dans le recueil relié No 65.
- 28 Protocole du Conseil d'Etat 1814 (CE I 13 passim), Protocole du Tribunal criminel (TCt I ba 3, passim) et le dossier Duc-Praroman avec les interrogatoires, correspondances, preuves, listes des frais, accusations, jugements etc. (TCt XII c 1, 69 pièces). L'histoire du procès est à réécrire en respectant les différents points de vue de l'époque.

commerce. Par décision du Petit Conseil du 24 décembre 1814, le principal accusé, François Duc, écopa de deux ans de réclusion, de cinquante ans de bannissement de la Confédération et des frais de la procédure et de sa détention. Il eut en outre à payer 8000 francs pour compenser les dépenses de l'Etat pour le maintien de l'ordre, sous la menace de rester emprisonné jusqu'au règlement.

Le Conseil d'appel (= Tribunal cantonal) jugea d'autres accusés entre le 28 et le 30 décembre: l'avocat Chappuis (un an d'arrêts domiciliaires, privation des droits politiques pendant dix ans), Joseph Wicky (six mois d'arrêts domiciliaires, privation des droits politiques pendant vingt ans, déchéance de la présidence et de son poste de juge de paix), l'ex-conseiller Blanc, le receveur Jacques Wicky, l'ex-conseiller Joseph Kolly, le chirurgien Monnard (chacun six mois d'interdiction de quitter la ville de Fribourg, avec privation des droits politiques pendant dix ans), l'avocat Fournier (privation des droits politiques pendant quatre ans). Tous les responsables eurent également à supporter les frais de procédure et de détention, ainsi que les frais du gouvernement pour assurer la tranquillité publique. Un dossier de l'affaire fut publié par le gouvernement.²⁹ Par mesure de clémence, le nouveau Grand Conseil proclama une amnistie partielle le 18 juillet 1815 déjà.

Vu l'importance des accusés et membres du Cercle, il n'est pas étonnant que la vie associative fut troublée. Les premières pages du premier protocole contenant les statuts, et celles de la séance du 8 janvier 1814, au début de l'affaire, n'ont peut-être pas été arrachées par hasard... L'affaire Duc expliquerait ainsi la refondation de 1816, et l'absence partielle des membres touchés par le procès.

Des 38 membres «fondateurs» de 1816, 24 avaient déjà participé à la société avant cette date. Le fait doit être interprété comme une preuve de grande fidélité envers le Cercle, certes, mais surtout envers ses idées politiques, dont la constance transparaît dans les listes des membres conservées, jusqu'en 1921, aux Archives de l'Etat.³⁰

Il est singulier de compter dans ce Cercle autant de politiciens et fonctionnaires de la République helvétique perdurant sous la Médiation. Les idées et idéaux «révolutionnaires» n'étaient pas morts. Ils étaient même tellement vivants que l'opposition Duc en 1814 fut quasiment obligatoire pour les «vrais patriotes et démocrates». La liste des membres du Cercle forme donc le début du lien entre 1798 et 1848. La pensée politique propagée dans le Cercle a certes subi des modifications avec le temps. Selon

²⁹ Précis de la procédure instruite et des jugemens (sic) rendus contre François Duc et consorts, avec diverses pièces qui y sont relatives, publié par ordre du Conseil d'Etat de la Ville et République de Fribourg, Fribourg 1815.

³⁰ 5: 1816-25, 6: 1825-1833, 7: 1833-1921.

- 31 Christophe AEBY, Liberté et progrès: le Cercle des arts & métiers Parti radical-démocratique de la ville de Bulle 1848-1998: 150 ans d'histoire, Bulle 1998. On constate parallèlement la militarisation du parti radical, bien que seulement pendant la période radicale (1848-1856), de l'Association patriotique avec la Garde civique radicale. Hubert FOERSTER, «Die radikale Bürgerwehr in Freiburg 1847-1856», in: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte 28 (1979), pp. 407-41. L'histoire de l'Association patriotique est encore à écrire.
- 32 Emil Erne, Die schweizerischen Sozietäten. Lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz, Zurich 1988, passim.
- 33 Maurice MEYLAN, Le Cercle littéraire de Lausanne de 1819 à nos jours, Genève 2007.
- 34 Selon les informations de M. Hirschi, Payerne
- 35 Sylvie JACQUAT, «Le mouvement associatif à Fribourg. Illustration à travers la Société économique de Fribourg», in: PYTHON (dir.) 2005, note 7, p. 201-219.
- 36 Hans SIGRIST, Solothurnische Geschichte, vol. 3, Soleure 1981, pp. 521-522. Je remercie M. Andreas Fankhauser, archiviste de l'Etat de Soleure, pour cette information.

Gremaud, dès 1831 on est en présence d'un foyer politique libéral, avec un aspect philanthropique. Dans les années 1840, le Cercle regroupe les radicaux. Il n'est pas à exclure que les chefs-lieux des autres districts aient connu, de même, des associations politiques sous la forme de cercles littéraires.³¹

FRIBOURG, UN CAS UNIQUE?

La vogue des cercles au XVIIIe siècle assumait une double fonction: lecture de journaux et création d'une bibliothèque publique pour couvrir les besoins plus culturels. A Fribourg, ce deuxième but n'a pas été poursuivi. Jusqu'à la création en 1848 d'une bibliothèque publique, la Bibliothèque cantonale, les bibliothèques étaient du domaine des couvents, du clergé ou de privés.

Est-ce que Fribourg, avec ses trois cercles ou sociétés distincts, réservés à un public précis et créés en peu de temps, fut un cas unique? Une comparaison est difficile. L'état des sociétés du XVIIIe siècle, dont certaines ont survécu jusqu'au XXe siècle, est remarquablement bien présenté dans le dictionnaire d'Emil Erne.³² Il est regrettable que cet ouvrage ne répertorie pas les fondations effectuées après 1800. Mais il cite des sociétés ou cercles littéraires, en général avec un aspect bibliothécaire plus ou moins développé, à Bâle, Berne, Lucerne, Saint-Gall, Soleure ou même dans de petites localités comme Morges, Stein am Rhein et Wädenswil. Genève et Lausanne³³ suivent en 1818 et 1819. Celle de Payerne est inconnue.³⁴ En dehors de ces sociétés plutôt littéraires que simplement de lecture, il existait une multitude de sociétés visant un public spécifique, théologiens, médecins ou gens intéressés au progrès économique. Fribourg figure dans cette dernière catégorie, assez tardivement, dès 1813.³⁵

On trouve à Soleure³⁶ la *Neue solothurnische Lesegesellschaft* fondée en 1807 par l'ancien ministre helvétique de l'intérieur, Urs Joseph Glutz von Blotzheim. Cette société littéraire était réservée aux membres du patriciat soleurois. On y lisait des journaux politiques en français et en allemand, on pouvait aussi y jouer au billard et aux cartes. Ce lieu de lecture fut même ouvert aux femmes, dès 1809! Robert Glutz von Blotzheim, fils du précédent, fondait en même temps la *Literarische Gesellschaft*. Cette société était ouverte aux bourgeois, aux religieux, et aux femmes comme membres d'honneur. On y lisait des journaux littéraires et scientifiques.

Neuchâtel³⁷ semble être un cas spécial. Ici, la formation des cercles se fit à la mode de Fribourg, avec une séparation des classes sociales et des camps politiques, mais plus tôt. La Société du Jardin³⁸, un cercle aristocratique, fut fondée en 1759. La Société d'Emulation patriotique³⁹ suivit en 1791. Seules la Société du Jeudi⁴⁰, de 1802, et la Société de Lecture, de 1803, sont quasi contemporaines des cercles fribourgeois. Faut-il y voir un signe du possible développement des Lumières sous la domination prussienne, ou une ouverture et un état d'esprit typiquement neuchâtelois? Dans l'état actuel des connaissances, on peut affirmer que Fribourg est un cas unique dans le mouvement associatif et littéraire en raison de son histoire et de son développement politique.

H. F.

Bibliographie

Georges Andrey, «La lecture publique, conquête du dix-neuvième siècle», in: *Le livre fribourgeois 1585-1985*, Fribourg 1985, pp. 98-105

Pascal Delvaux, La République en papier: circonstances d'impression et pratiques de dissémination des lois sous la République helvétique (1798-1803), Genève 2004

Benoît DE DIESBACH, Le cercle de la Grande Société à Fribourg 1802-2002, Fribourg 2004

Hubert FOERSTER, «Die katholischen Landschulen Deutschfreiburgs während der Mediation (1803-1814)», in: Freiburger Geschichtsblätter 67 (1990), pp. 89-129

- La Société littéraire 1801-1806, ms., Fribourg 2007

Laetitia Grandjean, «La vie mondaine à Fribourg sous la Médiation», in: Francis Python (dir.), *Pouvoir et société à Fribourg sous la Médiation* (1803-1814), Fribourg 2005, pp. 437-448

Hans Meier, Eberhard Schmitt (éds.), Wie eine Revolution entsteht. Die Französische Revolution als Kommunikationsereignis, Paderborn-Zurich 1988

- 37 Nathalie GUILLOD, «Une esquisse de l'élite culturelle neuchâteloise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle», in: Revue Historique Neuchâteloise - Musée Neuchâtelois (RHN-MN) 2 (2007), pp. 107-124, une approche générale des membres des 4 sociétés; et Michel SCHLUP, «Sociétés de lecture et cabinets littéraires dans la Principauté de Neuchâtel, (1750-1800): de nouvelles pratiques de la lecture», in: *RHN-MN* 1987, pp. 81-104.
- 38 Eddy BAUER, La Société du Jardin de Neuchâtel 1759-1959, Neuchâtel 1963.
- Maurice JEANNERET, Société neuchâteloise d'utilité publique, Neuchâtel 1956, pp. 7-9 un historique de la Société d'émulation patriotique (1791-1850).
- ⁴⁰ Victor HUMBERT, «La Société du Jeudi et Pestalozzi», in: RHN-MN 1899, pp. 101-106.

LISTE DES MEMBRES DU CERCLE LITTERAIRE ET DE COMMERCE 1806-1816

Le protocole des séances ne mentionne généralement les sociétaires que par leur nom de famille, il donne plus rarement leurs prénoms. De patientes recherches, dans les registres de la paroisse Saint-Nicolas et du recensement individuel de 1811 notamment, ont permis de préciser ces données et d'y ajouter les dates de vie, la profession, les occupations politiques. Il se peut, néanmoins, que l'un ou l'autre membre du Cercle figure dans la liste suivante sous une fausse identité. Comme les archives de familles bourgeoises sont quasiment inexistantes, il y demeure aussi quelques hommes en quelque sorte «anonymes».

Abrévations: CE = Conseil d'Etat; GC Grand Conseil; M = municipal, soit membre du conseil communal de la ville de Fribourg. Sous la rubrique CLC, en fin de notice, nous avons indiqué la ou les dates d'apparition dans le protocole et, cas échéant, la fonction occupée au Cercle. H = membre honoraire; pp = proposé par (uniquement quand le parrain est cité).

ACHON Antoine, ?-?, de Monton (Puy de Dôme, France), négociant, 1805-1807 à Fribourg. CLC 1806.

ARDIEU père = ARDIEU-Curton Claude-Joseph-François, 1753-1830, de Bulle, négociant. 1798-1803 sous-préfet de Bulle.
CLC 1806, pp Lanther.

BARDY-Cugniet Gabriel, 1759-1814, chirurgien. CLC 1804/1805. BAERISWYL-Dupré Jean-Georges, 1780-1859, économe de l'Hôpital. CLC 1816, fondateur. BERGER-Dafflon Jean-Joseph, 1766-1844, d'Onnens. 1798-1803 juge au tribunal cantonal, 1809-1831 juge d'appel; 1808-1831 GC. CLC 1804/1805, 1816 fondateur. BERTHE-Marguet Gaspard-Antoine, vers 1760-1809, d'Estavayer-le-Lac, négociant. CLC 1806, H.

BIRBAUM, ?-?, juge. CLC 1806, H. BLANC-de l'Epine François-Nicolas-Constantin, 1754-1818, de Charmey. Avocat 1773, notaire 1773-1818. 1798-1801 membre de la Chambre administrative, 1802 lieutenant de préfet, 1802-1803 secrétaire préfectoral; 1802 à la Consulta à Paris; 1803-1807 juge au tribunal cantonal; 1811-1814 CE. 1814 mêlé au procès Duc. CLC 1804/1805, 1816 fondateur, président 1811-1813. BORCARD-Currat Barthélémy, 1749-1835, de Grandvillard. 1803-1815 président du tribunal et juge de paix. CLC 1807, H. BONATI-Richard Jacques, 1775-1835, de Kirn (Prusse), négociant. CLC 1807. Brémond-Lugéon Jean Baptiste-Jérôme, 1760-1839, de Brignoles (Var, France). Secrétaire de Louis XVI, 1796 propriétaire et directeur des mines et de la verrerie à

Semsales; 1829 naturalisé fribourgeois. CLC 1806, H. BROYE- 1. Bielmann, 2. Gottofrey, Claude, 1766-?, de Murist, à Montagny-la-Ville. 1798 Administrateur helv.; 1803-1815 président du tribunal et juge de paix, 1814-16 GC. CLC 1809, pp Carmintran. BRÜNISHOLZ-Petronini Dominique, 1761-1813, horloger. 1802-03 M. CLC 1807. BUCHS-Chassot Georges, 1773-1824. Notaire 1792-1824: 1798 Gouvernement provisoire, 1799 président du tribunal; 1803 secrétaire de ville à Fribourg. CLC 1804/1805, 2e secrétaire 1813. BURDEL-Berguin Jean-Jacques-Philippe, 1784-1862, cartier. 1818-1830 directeur de la prison, 1847 M. CLC 1813, 1816 fondateur. BURDEL-Zbinden Joseph, 1782-1861, teinturier. CLC 1813, 1816 fondateur.

BURNAT David-Louis, 1777-?, de Vevey. Capitaine au service des Pays-Bas 1781-1796, 1ère demi-brigade vaudoise, 5e demi-brigade helv. 1798, 1er rgt. art. 1809. CLC 1806, H.

CARMINTRAN-Bach Tobie, 1753-1842 de Corsalettes. 1778 bourgeois de Fribourg. 1776-1842 notaire; 1798-1800 GC helv.; 1800 Conseil législatif helv.; 1802-1803 Chambre administrative; 1803-1816 vice-président et président du tribunal français, juge de paix; 1803-1813 juge au tribunal criminel. CLC 1804/1805, 1816 fondateur; président 180?-1807. CAMÉLIQUE CLC 1807, H, pp Jos. Piller. CASTELLA DE DELLEY-Gady François-Pierre-Prosper, 1744-1810, propriétaire foncier. 1787-1798 GC; 1786-1791 grand sautier; 1791-1796 bailli de Gruyères; 1803 directeur des orphelins à Fribourg,

commissaire de la Neuveville; 1803-1810 M. CLC 1804/1805. CASTELLA fils = CASTELLA-1. Ducommun, 2. Bertholon, 3. Daguet, François-Joseph, 1785-1833, de Gruyères. Etudiant en droit chez J. Chappuis, 1806 avocat. Parti de Fribourg en 1808. CLC 1807, 2e secrétaire 1808. CHAILLET-Galley Benjamin, 1773-avant 1836, de Morat, négociant. 1798 Comité de surveillance à Morat. 1802 à Fribourg, mariage mixte. CLC 1804/1805 secrétaire, 1816 fondateur. CHAILLET-de Treytorrens Frédéric-Samuel-Balthasar, 1775-1843, de Morat. 1797-1804 avocat, 1798 secrétaire de la Chambre administrative; 1803 M de Morat, 1823-1832 syndic, 1820 procureur au tribunal. 1823-1840 GC. Auteur du Code civil de Fribourg. CLC 1806, H. CHANEY-Tuppin François-Antoine, 1754-1820, d'Estavayer. Administrateur et receveur national 1798-1803, 1803-1817 juge (viceprésident) au tribunal; conseiller communal. CLC 1806, H. CHAPPUIS-Challamel Jacques-M.-François, 1778-1831, avocat, 1801-1802 accusateur public. 1814 mêlé au procès Duc. 1821-1832 M. CLC 1816, fondateur. CHAPPUIS Nicolas, 1783-1838, instituteur à l'école primaire, sous-inspecteur. 1831-1838 GC. CLC 1809, pp Ladislas Helfer. CHASSOT-Mivelaz Pierre-Joseph, 1772-? Aubergiste. 1798

Gouvernement provisoire. Avant 1818 procureur-agent d'affaires. CLC 1806. CHERVET François, ?-? Négociant. CLC 1816, fondateur. CHIFFELLE-Gendre David-Aimé, 1781-avant 1844, de La Neuveville (Haut-Rhin, France), négociant. Dès ? à Fribourg chez E. Gendre. 1803 mariage mixte. 1830 bourgeois. CLC 1816, fondateur. CHOLLET-Pettolaz Pierre, 1767-1843? De Châtel-sur-Montsalvens. 1798-1803 juge au tribunal de la Gruyère; 1803 président du tribunal et juge de paix Charmey; 1814-1831 GC. CLC 1806, pp Pettolaz.

DALER-Wydler Louis-Frédéric, 1781-1847, de Durlach (Bade), négociant. 1815 associé à la tannerie Pierre Hayoz et ensuite directeur. CLC 1810, 1816 fondateur. DONY-Burdel Charles-Antoine, 1781-1856, d'Assens, lampiste-ferblantier. CLC 1811, pp Fontaine, 1816 fondateur. Duc Barthélémy, 1755-? Commis chez son frère Joseph. CLC 1804/1805. Duc-Gendre Joseph-Antoine, 1758-1832, négociant. CLC 1804/1805, 1816 fondateur. Duc-Leniez François-Antoine, 1770-1831, négociant. 1798 Gouvernement provisoire; munitionnaire

des armées françaises.
1818 à Marseille.
CLC 1806.
DUVILLARD-Pythoud Jean-Louis-<u>Henri</u>, 1776-1811, de Bulle. Chirurgien,
1796 pharmacien.
CLC 1806, pp Götz.

EGGENDOERFER, ?-? Libraire. CLC 1804/1805. EQUEY, ?-? De Villariaz, capitaine-CLC 1806, H, pp Gapany.

FARVAGNIÉ-Wicht Pierre-Joseph-Nicolas, 1770-1822, régent de la fabrique. 1798 Gouvernement provisoire. CLC 1807, 1816 fondateur. FONTAINE-1. Savary, 2. Gendre, Joseph-Pierre-Ignace, 1755-1819, négociant. 1798 Grand Conseil helv.; 1798-1799 accusateur public; 1801-1803 juge au tribunal cantonal; 1802-03 préfet national; 1803 M; 1814-1819 GC. CLC 1804/1805, 180?-1813 caissier, 1816 fondateur, 1813-1818 président. FONTANA-Guillot Jean-Jost, 1757-1808, boulanger. CLC 1806, pp Jos. Wicky. FOURNIER-Challamel Louis, 1782-1871, de Romont. 1804-1814 avocat. 1814 mêlé au procès Duc, 1831 réhabilité. 1834-1839 GC, 1839-1847 CE, avoyer. Pilier du Sonderbund, émigre à Carouge 1847-1854. CLC 1809, pp P. Gendre. FRAISSE-Fontaine Alexandre, 1766-1821, d'Annonav (Ardèche, France), directeur, associé, copropriétaire de la

papeterie de Marly. CLC 1807, H.

GACHOUD- 1. Moret, 2. Plongenet, Jean-Jacques, 1757-1835, d'Avry, propriétaire, pharmacien. 1798 Gouvernement provisoire. CLC 1806, caissier 1813, 1816 fondateur. GAPANY-Gremaud Rodolphe-Martin, 1764-1812, de Marsens. 1798 GC helv.; 1802-1803 préfet national; 1803-1812 GC et CE. CLC 1806. GENDRE Nicolas-Antoine 1788-? CLC 1809, pp Fontaine. GENDRE-Crossier Pierre-Conrad, 1785-? Négociant, 1818 fabricant. CLC 1807, 1816 fondateur. GENDRE-Gilliard François-Nicolas-Marc-Ignace, 1786-1842. CLC 1808, pp Fontaine. GENDRE-Gilliard Jean, 1783-1810, faïencier. CLC 1807 GENDRE-Jolliet François-Pierre-Joseph, 1758-1812, Avocat, pharmacien (1786 tenancier à Bulle) et négociant. 1799-1800 M, 1808-1811 édile communal. CLC 1804/1805. GENDRE-Jungo Charles-Joseph, 1788-? Négociant, 1818 fabricant. CLC 1816, fondateur. GENDRE-Jungo Claude-François-Charles, 1784-1860. CLC 1813. GENDRE - 1. Loffing, 2. Pettolaz, Pierre-Claude-Etienne, 1771-1830, avocat. 1799 secrétaire municipal.

1799-1800, 1813-1817 M et vice-président. 1800-1802 lieutenant du préfet national, 1802 préfet national. 1797-1798, 1803-1830 GC. 1798-1799, 1817-1829 président du tribunal. 1829-1830 CE. CLC 1807, 1816 fondateur. GOETZ-Duvillard François-Joseph, 1776-1814, d'Altkirch (Haut-Rhin, France), pharmacien. CLC 1804/1805. GRAF- 1. Guisolan, 2. Ducrest, Urs-Frédéric, 1771-1842, chirurgien. 1798 Gouvernement provisoire. CLC 1804/1805, 1816 fondateur. GRAUSER-Paris Nicolas-Bruno-Pierre, 1774-1831, marchand de fer. 1798 Gouvernement provisoire. CLC 1804/1805. Guidi fils = Guidi-1. Berguin, 2. Mathey, Charles-Joseph-Antoine, 1778-1819, négociant, 1818 épicier. CLC 1804/1805, 2e secrétaire 1807-1808, 1816 fondateur. GUIDI père = GUIDI-Corraggione d'Orelli, Jean-Pierre-David, 1739-1831, négociant, 1818 épicier. 1798 Gouvernement provisoire; 1803 M. CLC 1807.

HARTMANN- 1. Klein, 2. Gross, 3. Hermann, Antoine, 1747-1827, chapelier. Français, naturalisé 1770. Gouvernement provisoire 1798, M 1799-1802 et 1803-1812. CLC 1807. HAYOZ-Auderset Pierre-Joseph, 1769-? De Cressier.

1798-1803 juge au tribunal de Morat, 1810-1831 GC, juge de paix. CLC 1804/1805. HEINY-Barbey Jean-Barthélémy, 1760-1836, Dr. méd. après 1777; 1798-1803, 1803-? Conseil de la santé. CLC 1807. HELFER-Lachat François-Philippe-Ladislas-Jean, 1772-1842, notaire. 1798 secrétaire municipal, 1803-1817 juge au tribunal de Fribourg; 1811-1839 M. CLC 1807. HELFER, ?-? Conseiller. CLC 1813, pp Farvagnié. HOMBRON-? Bernard, 1773-? De Paris. Avocat en 1811 à Fribourg chez Dony. CLC 1811, pp Blanc.

JOYE Jacques, 1785-1866, de Romont, à Montagny. 1812 prêtre; 1813-1819 curé de Villaz-Saint-Pierre, 1819-1866 au Brésil.
CLC 1811, pp P. Gendre, édile.
JUNGO Nicolas, ?-1822, de Menziswil. 1798-1803 juge au tribunal cantonal; 1803-1817 au tribunal allemand.
CLC 1806, pp Lanther.

KERN-Ruffieux Nicolas, 1772-1836, notaire. 1831-1836 CE. CLC 1806, 1816 fondateur. KOLLY-Duc Jean-Paul, 1785-1857, négociant, 1818 banquier. CLC 1811, pp Joseph Duc, 1816 fondateur. KOLLY-Stoecklin Joseph, 1763-1853, d'Arconciel. 1803-1847 GC. 1814 mêlé au procès Duc. 1831-37 juge au

tribunal d'appel. CLC 1810.

LACAZE-Gendre Bernard, vers 1775-1850, de Bastonnens-Manas (Gers, France), négociant et fabricant de tabac dès 1815 à Fribourg. CLC 1816, fondateur. LACHAT, ?-? CLC 1807 et 1811. LACHAT fils = LACHAT-Baeriswil Etienne-Joseph, 1780-1847, pharmacien. 1790 bourgeois. CLC 1809, pp Helfer. LANTHER François-Pierre-Joseph, 1748-1832. Service de France. 1799-1802 ministre de la guerre. 1817-1832 M, vice-président 1821-1832. Directeur de la police locale. CLC 1804/1805, 1er secrétaire 1808-1813. LOFFING-Grauser Philippe-Bruno, 1757-1821, tanneur et aubergiste. 1803-1821 M; commissaire de l'Auge. CLC 1804/1805. LÜTHY David, 1785-? De Biglen (BE). Marchand de vin. CLC 1816, fondateur.

MARCHAND-Kolly Nicolas-Bernard-Dominique, 1755-1823, négociant et pharmacien.
CLC 1807.
METTRAUX-1. Delpech, 2.
Wicky, Jacques-Antoine, 1788-1864, négociant. Boursier communal de Fribourg; 1847 M.
CLC 1816, fondateur.
MITTERHOFER-1. Lottas, -2.
Balmat, Jean-Pierre, 1774-1830, maître-pelletier.
CLC 1816, fondateur
MONNARD François-Jean,

1766-? D'Attalens. 1787 Chirurgien-médecin, 1792-1799 service d'Autriche et de France; 1799-1805 chirurgien de la demi-brigade helv.; 1804 chirurgien-major, 1805-1815 médecin de la garnison et de la prison à Fribourg. 1814 mêlé au procès Duc. 1815-1830 service de France. CLC 1808, pp Gachoud. MORET-Genoud Henri, 1728-1816, de Vuadens. CLC 1807, H. MORGENTHALER-Schuttel Henri, 1780-? De Concise (VD). Négociant et écrivain. 1809-1815 à Fribourg. CLC 1809, pp Kern. MÜLLER fils = Joseph-Jacques-Nicolas-David, 1782-? CLC 1806. MÜLLER fils JJ = MÜLLER-Wicky Jost-Ignace-Paul, 1784-? 1812 pharmacien. CLC 1816, fondateur. MÜLLER-Gachet Jean-Jacques, 1746-avant 1828, négociant et pharmacien. 1798-1803 Conseil de santé. CLC 1816, fondateur. Müssli père = Müssli-Cuchot François-Pierre, 1763-1828, négociant. 1798 Gouvernement provisoire. CLC 1807, 1811, 1816 fond. Müssli fils = Müssli-Lefaivre Joseph Antoine, 1790-? Parti pour Besançon? CLC 1811. NICOLET, ?-? CLC 1808 NICOLET-Dousse Claude-Jean-François, ?-? Du Landeron, négociant. 1785 naturalisé. 1798 administrateur de couvents.

CLC 1807.

NICOLET fils aîné = NICOLET-Pinière de Clavin Jacques-François, 1784-? Du Landeron. Négociant. CLC 1808, pp Joseph Duc. NICOLET fils Jean = Jean-Baptiste, 1787-? Fabricant de chapeaux de paille. CLC 1809, pp Ladislas Helfer. NICOLET fils Jean = Jacques? CLC 1809, 2° secrétaire 1812-1813.

OTTET-Lachat <u>Jean-Baptiste</u>-Antoine, 1777-1855, d'Avenches et Barberêche, pharmacien. CLC 1813, 1816 fondateur.

PEILLEX-Forestier Jean-André, ?-1827, de Bernex/Evian (Savoie), négociant. Dès 1809 à Fribourg, naturalisé 1831. CLC 1809. PETTOLAZ-Bouquet Pierre-Léon, 1765-1811, de Charmey, avocat et notaire, curial. 1798 secrétaire du Conseil d'éducation: juge au tribunal cantonal; 1799-1800 sénateur; 1803-1811 GC; 1803-1811 juge suppléant au tribunal cantonal; 1803-1810 greffier du tribunal à Fribourg. CLC 1804/1805, 1er secrétaire 180?-1808. PILLER père = PILLER-Camélique Béat-Louis, 1744-1816, imprimeur. Editeur de la Feuille officielle. 1798 Gouvernement provisoire; M 1802. CLC 1807 et 1808. PILLER fils = PILLER-1. Gendre-2. Maillard, Joseph-François-Pierre, 1779-1845. CLC 1807, 2e secrétaire 1808-1812.

RACLE François, ?-? De La Neuveville (BE), négociant. CLC 1816, fondateur. RACLE Pierre, ?-? De La Neuveville (BE), tanneur et négociant. CLC 1816, fondateur. RAEDLÉ père = RAEDLÉ-Müller Joachim, 1749-1809, de Hechingen (Bade), médecin; naturalisé 1775. CLC 1804/1805. RAEDLÉ fils = RAEDLÉ-Fragnière Joseph-Nicolas, 1777-1850. Commissaire helv. 1800, sous-préfet d'Altdorf; 1802-1803 secrétaire préfectoral; 1803-1813 secrétaire du département de la police; 1814-1832 notaire. 1824-1832 secrétaire municipal. 1831-1850 juge d'appel. Pionnier de l'éducation des sourds-muets. CLC 1804/1805. RAEMY-de Castella Jean-Pierre-Philippe, 1767-1836, propriétaire foncier. 1789-1798, 1809-1836 GC, 1803-1808 M et président. 1803-1809 juge au tribunal d'appel, 1814-1836 CE. CLC 1804/1805, président 1807-1810. RÉMY-Paradis Jacques, 1758-? De Charmey. 1798-03 administrateur de Montorge. 1803-1817 juge au tribunal de Charmey, directeur des orphelins. CLC 1806, pp Fontaine. RICHARD-Mivelaz Jacques, 1764-? Tisserand de lin, négociant. CLC 1807. RUFFIEUX César-Philippe, 1769-1852, né à Lyon,

négociant.

CLC 1810, 1816 fondateur.

SAUGE Jean-Joseph, 1772?-1815, de La Roche. 1791 prêtre, 1796-1815 curé de Matran. CLC 1806, pp Gapany. SAVARY-Bouquet Pierre-François-Xavier, 1767-1814, des Granges/Montagny-les-Monts. CLC 1809, pp Chappuis. SPRENGER Christian-Frédéric 1794-? D'Emmendingen (Bade), négociant dès 1814 chez L. Girard à Fribourg. CLC 1816, fondateur. STEFFAN Jacques, 1791-? De Wädenswil (ZH), commis-négociant dès 1816 à Fribourg chez Duc. CLC 1816, fondateur. STOECKLIN-Chappuis Joseph-Nicolas-Charles-Ladislas, 1759-1841, notaire. 1787 Patriciat. Régistrateur à la Chancellerie; 1798 Gouvernement provisoire; 1798-1803 régistrateur à la Chambre administrative; 1803-1813 greffier au tribunal de Fribourg; 1814-1831 GC; 1818 secrétaire épiscopal et notaire apostolique. CLC 1812, pp Chappuis.

THÜRLER-Girard Jean-Baptiste-Bruno, 1770-1840, marchand de fromage et aubergiste. 1799-1802, 1803-40 M; 1803 caissier de ville, Fribourg.
CLC 1811, 1816 fondateur.
TSCHIFFELI de La Neuveville (BE).
CLC 1806, H, pp B. Duc.

VICARINO-1. Marchand, 2-Wicky, François-Antoine, 1791-1848, de Bulle. Commisnégociant. A Fribourg chez N. Marchand. 1820 Naturalisé 1820. M 1836-1846, caissier de la Caisse d'Epargne à Fribourg. CLC 1816, fondateur.

WICKY-1. Zurkinden, 2. Moosbrugger, Joseph-François-Prothais-Xavier, 1755-181?, avocat et notaire. 1798 Gouvernement provisoire; 1798-1803 président du tribunal cantonal; 1803-1815 président du tribunal de Fribourg et juge de paix. 1814 mêlé au procès Duc. CLC 1804/1805, 2e secrétaire 180?-1807. WICKY fils = WICKY-Guillot Jacques-Xavier, 1757-1816, avocat et notaire. 1783/1784 commissaire géomètre; 1798 Gouvernement provisoire; 1798 Chambre administrative; 1803-1814 receveur de l'Etat. 1814 mêlé au procès Duc. CLC 1813. WICKY Michel-Joseph, 1764-

ZUMWALD-Petitpierre Michel-Gabriel, 1758-1812, Dr. méd. et chirurgien. 1798 Gouvernement provisoire. Mariage mixte. CLC 1804/1805.

1826, prêtre 1792, curé

d'Ueberstorf 1801-1814.

CLC 1806, pp Raedlé fils.